Nations Unies S/PV.7823



Conseil de sécurité

Distr. générale
2 décembre 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7823e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le vendredi 2 décembre 2016, à 10 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 2 décembre 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7823e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission des Nations Unies au Libéria.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité Mme Nannette Ahmed, Directrice de la Division de l'Afrique II du Département des opérations de maintien de la paix, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par Mme Ahmed.

Les membres du Conseil, Mme Ahmed et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues ».

16-21366 (F) 021216 021216

